

## **Le mot du Maire septembre 2018**

---

### **LE MOT DU MAIRE**

Le compteur Linky, suite.

Le gaspillage de Linky nous coûte beaucoup d'énergie pour pas grand-chose. Chers amis, vous avez été quelques-uns à me remettre une lettre type rédigée par des opposants au système de compteurs communicants. Avant toute chose, je vous rassure, je ne suis pas insensible au compteur Linky ni à vos interpellations concernant son installation. J'ai remarqué sur les réseaux sociaux que la discussion autour de ce sujet très médiatisé a changé de consistance et les arguments sur la technologie n'ont pas trouvé écoute faute de preuves de démonstrations scientifiques et objectives valables. Pourtant, le compteur Linky a été conçu pour permettre une meilleure maîtrise de sa consommation et de favoriser l'émergence grandissante de l'électricité dite « verte ». Sur ce point, personne n'est contre et Linky avait tout pour plaire aux abonnés. Comme je l'avais écrit dans l'édito du mois de janvier, les erreurs que l'on peut légitimement reprocher à ENEDIS, c'est de l'avoir imposé brutalement aux abonnés sans la moindre concertation et de ne pas avoir suffisamment communiqué sur le sujet. Sur cet aspect, je suis intervenu directement à la direction régionale pour qu'il fasse remonter l'information au plus haut niveau. Depuis 2015, ENEDIS installe le compteur Linky dans les appartements et maisons, ce qui a provoqué une levée de boucliers chez les abonnés et beaucoup d'encre a coulé depuis. Pourtant, au moment d'une prise de conscience collective de l'urgence écologique, nous le vivons malheureusement avec les événements en Indonésie, il est impératif et nécessaire d'une bonne maîtrise énergétique, justifiée et imposée par l'Union Européenne.

Pourquoi est-il nécessaire de connaître les pics de consommation ? Pour favoriser l'émergence des énergies renouvelables, car ces pics de production solaire et de vent ne correspondent pas aux pics de consommation. Par ailleurs, stocker de l'électricité est très compliqué et de ce fait très cher et personne ne voudrait en payer le prix. Globalement et en prenant des raccourcis, aujourd'hui, pour compenser le besoin énergétique ponctuel, EDF allume des centrales au charbon, fioul lourd et gaz. C'est exactement ce que dénoncent les mêmes opposants au compteur Linky et il est déraisonnable de poursuivre dans ce sens, sachant que la pollution que cela entraîne et avec un coût que personne ne souhaite assumer. Entre-temps, aux heures des pointes de production électrique solaire, il y a une baisse de consommation, il est donc impératif de trouver un système qui permettrait de faire coïncider les heures de production aux besoins d'énergie. Pour cela, il faut connaître en temps réel les besoins pour permettre une planification des consommations. Un exemple est le lave-vaisselle ou le lave-linge. Pourquoi, et la plupart des machines le permettent, ne pas faire fonctionner ces appareils à une heure où la production d'énergie verte est la plus disponible. Je ne reviendrais pas sur l'émission d'ondes qu'est susceptible d'émettre l'appareil, mais vous confirmer que le compteur Linky n'émet pas d'ondes dangereuses avec un rapport de plus de mille fois inférieur à certains fours micro-ondes et nettement inférieurs aux chargeurs de téléphones portables.

Concernant, la récupération de données électriques et leur transmission vers une centralisation de l'information, ont suscité d'énormes inquiétudes et interrogations dans la population, à juste titre, car ENEDIS n'a presque pas communiqué sur ce point. Je me permets de rappeler que la France, avec son outil de protection CNIL, est l'un des pays où le respect de la vie privée est le plus protégé. Je comprends votre inquiétude de la dissémination des informations concernant votre vie privée. Mais soyons réalistes et objectifs chers amis, car en utilisant vos moyens de communication, de paiement et votre carte Vital, votre passeport biométrique, etc, nous sommes en permanence tracés, on sait presque tout sur notre mode de vie. Alors oui, ENEDIS saura évaluer votre présence chez vous à moins que vous programmez vos grosses consommations à des heures différentes. Donc, la connaissance de votre vie privée est toute relative et ne permet pas de savoir quel plat vous avez mis dans le four.

Pour conclure, certains d'entre vous me demandent de prendre un arrêté interdisant le déploiement du compteur Linky sur la commune. Je me répète, un tel arrêté est illégal et serait immédiatement rejeté par le tribunal administratif d'autant plus est qu'il y a déjà des compteurs communicants installés en particulier dans les nouvelles constructions. Un tel arrêté serait discriminatoire par rapport à ceux qui souhaitent participer à la transition énergétique, c'est ma volonté et je ne laisserai personne

me l'interdire. Maintenant, pour les inconditionnels, ils ont tout à fait la possibilité de refuser une telle installation sur leur propriété, mais il y a des conséquences financières annoncées par ENEDIS, notamment concernant la prise en charge des coûts de relevés. Je ne peux pas et je ne veux pas prendre une telle décision contraire à la loi. Le choix vous appartient, nous vivons tant soit peu dans un pays démocratique.

Bien à vous.

Fabien BONNET, Maire.

## **Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal du 18 juin 2018**

Sur convocation légale en date du 12/06/2018,

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, en présence de 15 conseillers sur 19 élus en fonction.

Absents excusés :

M. Thierry FRANTZ donne procuration à Mme Laurence OPPERMAN

M. Pierre KIEFFER donne procuration à M. Le Maire, Fabien BONNET

M. Emmanuel STIEGLER donne procuration à M. François MORITZ

M. Michel SEYFRID s'excuse mais ne donne pas procuration

### **Ordre du jour**

1) P.V de la réunion du 24.05.2018

2) Autorisation pour introduire un pourvoi en cassation, affaire « Ville d'Andlau- Gisselbrecht»

3) Examen d'une proposition de rénovation de la fontaine place de la mairie

4) Divers et communication

### **Préambule :**

- Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne M. Raymond EFFINGER secrétaire de séance.

### **1) Approbation du PV de la dernière séance du 24.05.2018**

M. le Maire constatant qu'aucune intervention écrite ou verbale concernant la rédaction du procès-verbal de la séance du 24.05.2018, propose au conseil son adoption.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point concernant la validation de l'option haute du projet « groupe scolaire », il sera examiné en point 4 et décale les points suivants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 24.05.2018,

**DECIDE** d'ajouter le point et il sera examiné en point 4.

### **2) Autorisation pour introduire un pourvoi en cassation, affaire « Ville d'Andlau-Gisselbrecht»**

Le Maire rend compte des suites de l'affaire « Ville d'Andlau- Gisselbrecht » concernant la DP 067 010 16 r0060 (couvrir un escalier existant pour accéder à la rivière) de M. Gisselbrecht.

La procédure a été portée à la cour d'appel de Colmar, qui a rendu un arrêt en date du 23.10.2017 sous le numéro 99/2017-IC, qui confirme les dispositions civiles du jugement prononcé par le tribunal correctionnel de Colmar le 08.11.2016.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour défendre les intérêts de la commune et se pourvoir en cassation, en missionnant Maître Bruno ODENT avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Autorise** le Maire à ester et défendre la Commune en justice

**Charge** le Maire de signer tous documents à intervenir dans ce dossier

### **3) Examen d'une proposition de rénovation de la fontaine place de la mairie**

Monsieur le Maire expose le devis établi par l'entreprise COSSUTTA & Fils pour la rénovation de la fontaine place de la mairie.

Il s'agit de remplacer la citerne intérieure à la fontaine. Cette dernière étant percée, provoque des fuites qui dégradent les pierres de taille. Il est proposé de confier les travaux de démontage à l'entreprise COSUTTA.

Il convient également de faire fabriquer une nouvelle citerne interne en inox.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

**VALIDE** le projet ;

**VALIDE** le devis de l'entreprise COSSUTTA & FILS à hauteur de 5664€ TTC ;

**OUVRE** les crédits nécessaires au budget ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire a signé l'ensemble des documents afférents au projet.

### **4) Validation de l'option haute du projet « zone ue – groupe scolaire »**

Monsieur le Maire soumet la proposition du cabinet MP Conseil, concernant l'option haute du projet. Il s'agit de l'option prévoyant la création de 3 classes de maternelles, 5 classes élémentaires et d'un préscolaire pouvant accueillir plus d'enfant.

Cette proposition a été soumise lors du COPIL et a été validée par l'ensemble des membres présents.

L'investissement représente un surplus financier estimé à 700.000 euros mais permettra d'anticiper l'augmentation des effectifs actuels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**VALIDE** l'option haute du projet « groupe scolaire zone »

**AUTORISE** Monsieur le Maire a signé tous documents afférents

### **5) Divers et communication**

- Monsieur le Maire rend compte d'une réunion avec ENEDIS pour la création d'une nouvelle ligne haute tension (HTA) de Sélestat à Andlau pour alimenter les entreprises Stocko et Dicker et les câbles seront mis sous terre.
- Suite à la participation de la commune de Mittelbergheim à l'émission « Le village préféré des français », la route allant de Mittelbergheim à Andlau sera barrée à 18h00.
- Le festival Clair de Nuit aura lieu le 27/28/29 juillet à Stotzheim et la commune prête du matériel électrique pour la mise en œuvre du festival.

**Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 19h51.**

## **Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal du 27 septembre 2018**

Sur convocation légale en date du 21/09/2018,

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, en présence de 13 conseillers sur 19 élus en fonction.

Absents excusés :

M. Pierre KIEFFER donne procuration à M. Michel SEYFRID ;

M. Emmanuel STIEGLER donne procuration à Monsieur le Maire, Fabien BONNET ;

Mme Corine WODLING donne procuration à M. François MORITZ ;

Absents non excusés :

M. Matthieu SCHLOSSER

Mme Raymonde BIANCHI

### **Ordre du jour**

- 1) P.V de la réunion du 18.06.2018
- 2) Examen de demandes de subvention de particulier pour la pose de tuiles et réfection de façade
- 3) Motion en faveur du maintien du siège du parlement européen à Strasbourg
- 4) Programmation du projet « groupe scolaire zone UE »
- 5) CAO du 23.08.2018
- 6) Révision des modalités de calcul de l'occupation du domaine public
- 7) Proposition d'achat d'une œuvre représentant Andlau
- 8) Réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales : désignation d'un conseiller pour la commission de contrôle
- 9) Décision modificative 1 budget commune, intégrant les résultats de l'AFU
- 10) Décision modificative 1 budget eau : couvrir les crédits du compte 1391
- 11) Examen des admissions en non-valeur du budget eau
- 12) Examen des admissions en non-valeur du budget commune
- 13) Décision modificative 2 budget commune : couvrir les besoins de crédits du compte 238
- 14) Sollicitation de la Communauté de Commune pour la participation financière à l'acquisition de matériel informatique
- 15) Divers et communication
  - Communication de la fiche individuelle de la DGF 2018
  - Retour sur l'affaire Ville d'Andlau/Gisselbrecht
  - Document de synthèse de la situation financière des collectivités locales du Bas-Rhin
  - Recensement de la population communale du 17/01/19 au 16/02/19
  - Elections européennes le 26.05.2019

### **Préambule :**

- Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour. Sollicitation de la Communauté de Communes du Pays de Barr pour la participation financière à l'acquisition de matériel informatique, il sera examiné en point 14 et décale les points suivants.
- Monsieur le Maire exprime une pensée pour notre ami M. Gilbert Mosser. Gilbert était assidu aux réunions du conseil municipal et de part ses articles dans le quotidien



l'Alsace, contribuait à la notoriété de la commune. Le conseil se s'associe au maire pour lui souhaiter le meilleur rétablissement possible.

#### **Point 1) Approbation du PV de la dernière séance du 18.06.2018**

M. le Maire constatant qu'aucune intervention écrite ou verbale concernant la rédaction du procès-verbal de la séance du 18.06.2018 propose au conseil son adoption.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal,  
**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18.06.2018

#### **2) Examen de demandes de subvention de particulier pour la pose de tuiles et réfection de façade**

M. le Maire fait état d'une demande de subvention réceptionnée en mairie :

- Mme DE PASQUIER Micheline 5 rue Clémenceau qui a fait une demande de subvention pour la réfection de la toiture. Après instruction du dossier il s'avère que les tuiles mises en place ne correspondent pas au cahier des charges. Comme pour les dossiers antérieurs, le conseil ne peut valider cette demande.

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide de :  
**REJETER** la demande de subvention de Mme De Pasquier

M. le Maire fait état d'une demande de subvention réceptionnée en mairie :

- M. KLEIN Denis 1 rue du Maréchal Joffre, qui a fait une demande pour la réfection de façade. Il s'agit d'un bâtiment très grand présentant une surface de revêtements extérieurs de 1091m<sup>2</sup>, subventionné à hauteur de 2.30€/m<sup>2</sup>, ce qui revient à un total de 2 509 € pour le montant de la subvention.

Monsieur le Maire précise que les subventions sont accordées aux regards des critères définis et dans la limite des moyens dédiés aux subventions.

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide de :  
**ACCORDER** la demande de subvention de M. KLEIN

#### **3) Motion en faveur du maintien du siège du parlement européen à Strasbourg**

Monsieur le Maire fait état d'une demande de participer au soutien du siège du parlement Européen et propose d'adopter une motion en faveur du maintien du siège à STRASBOURG conformément au texte annexé (annexe1).

Après avoir fait lecture de la motion, et après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter la motion en faveur du maintien.

#### **4) Programmation du projet « groupe scolaire zone UE »**

Monsieur le Maire fait état de l'avancement de la programmation du projet « groupe scolaire zone UE » qui fait suite au débat lors de la commission réunie du 19.09.2018. Tous les conseillers ont été destinataire du dossier de programmation.

Le programme a été détaillé lors de la dernière réunion des commissions et quelques points ont été précisés. Le CAUE, autre partenaire pour ce projet, en collaboration avec la société Urbami Conseils, ont élaboré une nouvelle organisation de la voirie et une nouvelle distribution des zones sportives et de loisirs ainsi que du groupe scolaire.

En séance, des conseillers ont émis de nouvelles propositions à intégrer dans le programme, dont des points sur l'informatique, la ventilation ainsi qu'un espace dédié à la circulation des

cyclistes. Sur le plan fonctionnel il est proposé de laisser le libre accès aux salles non utilisées dans un premier temps. Un abri cycles est également à prévoir à l'extérieur et à l'intérieur. Monsieur le Maire va ajouter ces demandes au programme et les transmettre aux bureaux d'étude.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

**ADOPTER** sur le principe, sous réserve d'adaptation, adopter l'ensemble du programme avec les points rajoutés.

### **5) Commission d'Appel d'Offre (CAO) du 23.08.2018**

Monsieur le Maire propose de faire un retour sur les projets examinés lors de la CAO du 23.08.2018 à savoir :

- l'attribution de l'étude de voirie de la zone UE- aménagement du chemin Haselmattenweg  
Offre de la société URBAMI retenue, 16 800 euros ttc ;
- l'attribution de l'extension des vidéos protections, a été faite auprès de la Société CAPI pour un montant de 22 313 euros ttc, il s'agit d'un ajustement du prix car la commande a été modifiée au niveau des installations. Celle-ci sera complétée par une caméra au grand parking des remparts, un groupe de caméra au niveau de l'école, rue de l'école, et au niveau de la place de l'école.

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide de :

**VALIDER** les propositions faites lors de la CAO du 23.08.2018

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents afférents

### **6) Révision des modalités de calcul de l'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire souhaite soumettre au conseil municipal la révision des modalités de calcul de l'occupation du domaine public, pour qu'elle soit plus cohérente avec les demandes des usagers.

Actuellement celle-ci s'établit comme suit :

| <b>Désignation</b>                                                                                        | <b>Unité de tarification</b>                                                                           | <b>Montant des droits</b>              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Terrasse de débits de boissons et restaurant                                                              | Le m2 par an                                                                                           | 19€                                    |
| Étalage de magasin + panneau publicitaire                                                                 | Le m2 par an                                                                                           | 20€                                    |
| <b>Échafaudage</b>                                                                                        | <b>Gratuit les 2 premières semaines<br/>Forfait minimum : part fixe 15€<br/>+ 3€ le ml par semaine</b> | <b>15€ + 3€</b>                        |
| <b>Stationnement benne à gravais</b>                                                                      | <b>Par jour</b>                                                                                        | <b>30€</b>                             |
| Stationnement de taxi, d'ambulance et voiture de place                                                    | Unitaire par an                                                                                        | 150€                                   |
| Marché hebdomadaire                                                                                       | Forfait hebdomadaire                                                                                   | 4€ et + 2€ si fourniture d'électricité |
| Mise en place chantier (périmètre de sécurité, engins de levage, véhicules, structures, etc. sauf bennes) | A l'intervention                                                                                       | 126€                                   |

Monsieur le Maire précise que l'occupation du domaine public ne peut être gratuite.

La mise en œuvre de la facturation pour la mise en place de périmètre de sécurité lors d'évènement à la salle Arthus, ou lors d'un enterrement ou d'un mariage reste gratuite.

Le maire propose les ajustements suivant (en rouge)

| Désignation                                                                                                                                                                           | Unité de tarification                                                                                                                                                                             | Montant des droits                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Terrasse de débits de boissons et restaurant                                                                                                                                          | Le m2 par an                                                                                                                                                                                      | 19€                                    |
| Étalage de magasin + panneau publicitaire                                                                                                                                             | Le m2 par an                                                                                                                                                                                      | 20€                                    |
| Échafaudage                                                                                                                                                                           | Gratuit les 2 premières semaines<br>Forfait minimum : part fixe 15€ + 3€ le ml par semaine<br><br>Forfait part fixe 15 euros on laisse, deux premières semaines gratuites<br>2€ le ml par semaine | 15€ + 3€                               |
| Stationnement benne à gravais                                                                                                                                                         | Par jour                                                                                                                                                                                          | 30€<br><br>15 euros par jour           |
| Stationnement de taxi, d'ambulance et voiture de place                                                                                                                                | Unitaire par an                                                                                                                                                                                   | 150€                                   |
| Marché hebdomadaire                                                                                                                                                                   | Forfait hebdomadaire                                                                                                                                                                              | 4€ et + 2€ si fourniture d'électricité |
| Mise en place chantier (périmètre de sécurité, engins de levage, véhicules, structures, etc. sauf bennes)<br><br>Hors cérémonie temporaire+ association<br><br>Uniquement de chantier | A l'intervention<br><br>Pour le                                                                                                                                                                   | 126€                                   |
| Plus occupation d'une surface du domaine public, cas généraux<br>Engin et stockage                                                                                                    | Dès le premier jour de la pose<br>Forfait part fixe 30 euros on laisse,<br>2€ le m² par semaine                                                                                                   | 30€ forfait puis 2€/ml/semaine         |

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide de :

**ADOPTER** la proposition de révision des prix de l'occupation du domaine public

### **7) Proposition d'achat d'une œuvre représentant Andlau**

Suite à la proposition de M. Jean-Claude KOERPER, collectionneur d'art, de se défaire d'une toile représentant Andlau, Monsieur le Maire soumet au conseil, la proposition d'achat de l'œuvre d'art de l'artiste Robert LIMACHER.

Celle-ci est peinte d'un style aquarelle, elle mesure 50cmx39cm et elle est mise en vente au tarif de 200euros, Monsieur le Maire précise que cette œuvre pourra enrichir le patrimoine communal.

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide de :

**ACHETER** l'œuvre de M. Robert LIMACHER au collectionneur M. Jean-Claude KOERPER  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'achat

**8) Réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales : désignation d'un conseiller pour la commission de contrôle**

Une nouvelle réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales aura lieu courant de la fin d'année 2018 et le début de l'année 2019 pour mettre en œuvre le répertoire unique électoral (RUE).

Il est demandé à la collectivité de désigner une commission de contrôle dont les membres seront :

- un conseiller municipal
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de désigner un membre du conseil municipal.

Après débat et sur proposition volontaire, le conseil municipal, à l'unanimité :

**NOMME** Mme Sabine WINE conseillère municipale comme membre de la commission de contrôle pour les élections.

**9) Décision modificative 1 budget commune, intégrant les résultats de l'AFU**

Suite à la dissolution de l'AFU ANDLAU par arrêté préfectoral du 3.11.2017, il est demandé par la trésorerie d'intégrer les résultats de celle-ci à ceux de la commune et d'intégrer dans l'inventaire de la commune, au compte 2315 la somme de 243 537.40€ sous un numéro dédié, correspondant aux travaux en cours de la voirie de l'AFU et datant des années 2000.

Le résultat d'investissement de l'AFU à la clôture de l'exercice 2017 étant de - 23 934,05 €, il convient de réduire la ligne 001 en recette d'investissement de la commune d'ANDLAU d'autant, soit :

30 071, 89 € (résultat d'investissement de la commune)  
- 23 934,05 € (résultat négatif de l'AFU)  
= **6 137,84 €** (résultat d'investissement rectifié de la commune après intégration du résultat négatif de l'AFU)

Monsieur le Maire propose d'intégrer les résultats de l'AFU au compte de la commune comme suit :

**A l'investissement (DM au sein de la section "recettes d'investissement")**

| Compte  | R001 solde d'exécution de la section de fonctionnement | 1388 autres  |
|---------|--------------------------------------------------------|--------------|
| BP 2018 | 30 071.89€                                             | 0            |
| DM1     | (30 071.89-23 934.05)<br><b>6 137.84€</b>              | + 23 934.05€ |

Le résultat de fonctionnement de l'AFU à la clôture de l'exercice 2017 étant de + 24 336,26 €, la ligne 002 en recette de fonctionnement du budget principal d'Andlau est augmentée du même montant :

- 420 948,57 € (résultat de fonctionnement de la commune à la clôture de 2017)
- 389 680,59 € (affectation de résultat c/1068)
- 31 267,98 € (résultat de fonctionnement reporté au BP 2018 d'Andlau)
- + 24 336, 26 € (résultat de fonctionnement AFU)
- 55 604,24 €** (résultat de fonctionnement reporté rectifié de la commune après intégration du résultat de l'AFU)

***Au fonctionnement (DM ajustant les dépenses de fonctionnement aux recettes de fonctionnement)***

| Compte          | R002 résultat de fonctionnement | 61521 terrains | 6226 honoraire | 60632 fournitures | 6135 locations mobilières |
|-----------------|---------------------------------|----------------|----------------|-------------------|---------------------------|
| BP 2018         | 31 267.98€                      | 8 000€         | 4 000€         | 12 000€           | 0€                        |
| DM1             | + 24 336.26€                    | +7 336.26€     | +10 000€       | +2 000€           | +5 000€                   |
| Total après DM1 | 55 604.24€                      | 15 336.26€     | 14 000€        | 14 000€           | 5 000€                    |

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide de :

**ADOPTER** la proposition de décision modificative n°1

**AUTORISER** l'inscription dans le budget communal 2018

**10) Décision modificative 1 budget eau : couvrir les crédits du compte 1391**

Monsieur le Maire propose de modifier le budget primitif de l'eau, comme demandé par la trésorerie, pour couvrir les besoins en « subventions d'équipement » correspondant à une reprise de subvention.

Il est nécessaire d'intégrer un montant de 721€, la modification proposée est ventilée comme suit :

| Comptes dépenses        | 1391(subvention d'équipement)          | 2158 (autres)                     |
|-------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Investissement</b>   |                                        |                                   |
| BP 2018                 | 1 500€                                 | 274 800€                          |
| DM1                     | +721                                   | - 721                             |
| Total après DM1         | 2 221€                                 | 274 079€                          |
| <b>Exploitation</b>     |                                        |                                   |
| <b>Comptes recettes</b> | <b>706121(redevance modernisation)</b> | <b>777(quote-part subvention)</b> |
| BP 2018                 | 18 500                                 | 1500                              |
| DM1                     | -721€                                  | +721€                             |
| Total après DM1         | <b>17 779€</b>                         | <b>2 221€</b>                     |

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide de :  
**ADOPTER** la proposition de décision modificative n°1  
**AUTORISER** l'inscription dans le budget eau 2018

#### **11) Examen des admissions en non-valeur du budget eau**

Le Maire présente les 4 demandes d'admission en non-valeur de la Trésorerie :

- Exercice 2014 : 0.90€ pour une société ;
- Exercice 2015 : 153.74€ pour des redevables ;
- Exercice 2016 : 78.90€ pour des redevables ;
- Exercice 2017 : 3.18€ pour des redevables ;

| <b>Année</b> | <b>Redevables</b> | <b>Société</b> |
|--------------|-------------------|----------------|
| 2014         |                   | 0.90€          |
| 2015         | 153.74€           |                |
| 2016         | 78.9€             |                |
| 2017         | 3.18€             |                |
| <b>Total</b> | <b>235.82€</b>    | <b>0.90€</b>   |

Le maire précise que les créances éteintes relèvent d'une décision de justice et sont définitivement perdues contrairement aux admissions en non-valeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de:  
**ADOPTER** la demande à imputer sous l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » ;  
**AUTORISER** Monsieur le Maire à opérer à toutes les opérations nécessaires ;  
**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

#### **12) Examen des admissions en non-valeur du budget commune**

Le Maire présente les 3 demandes d'admission en non-valeur de la Trésorerie :

- Exercice 2015 : 473.64€ pour une association (country club andlau)
- Exercice 2016 : 141.16€ pour une association (country club andlau)
- Exercice 2017 : 0.10€ pour des redevables

| <b>Année</b> | <b>Redevables</b> | <b>Association</b> |
|--------------|-------------------|--------------------|
| 2015         |                   | 473,64€            |
| 2016         |                   | 141,16€            |
| 2017         | 0.10              |                    |
| <b>Total</b> | <b>0.10€</b>      | <b>614.80€</b>     |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de:  
**ADOPTER** la demande à imputer sous l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire à opérer à toutes les opérations nécessaires ;  
**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

**13) Décision modificative 2 budget commune : couvrir les besoins de crédits du compte 238**

Monsieur le Maire propose de modifier le budget primitif de la commune, comme demandé par la trésorerie, pour couvrir les besoins sur le compte d'avance, pour permettre de payer les avances aux entreprises dans le cadre du marché « carrefour st André- parking église ».  
Il est nécessaire d'intégrer un montant de 12.000 euros, la modification proposée se fait comme suit :

| Compte          | 2135 (installation générale et agencement) | 238            |
|-----------------|--------------------------------------------|----------------|
| BP 2018         | 22 829.84€                                 | 0€             |
| DM2             | - 12 000€                                  | +12 000€       |
| Total après DM2 | <b>10 829.84€</b>                          | <b>12 000€</b> |

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide de :

**ADOPTER** la proposition de décision modificative n°2

**AUTORISER** l'inscription dans le budget eau 2018

**14) Sollicitation de la Communauté de Communes du pays de Barr pour la participation financière à l'acquisition de matériel informatique**

Monsieur le Maire soumet au conseil, l'approbation pour solliciter la Communauté de Communes du Pays de Barr pour une participation financière à l'achat d'un MacBook destiné à la direction de l'école maternelle.

Suite à la vétusté du matériel informatique utilisé par cette dernière, il est proposé d'acquérir un MacBook.

L'entreprise SERVINFO, a établi d'un devis de l'ordre de 2 387.42€.

Le maire a donné son accord de principe.

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide de :

**AUTORISER** Monsieur le Maire à demander la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Barr

**15) Divers et communication**

- Communication de la fiche individuelle de la DGF 2018
- La dotation globale de fonctionnement est un sujet en cours de discussion à la cour des comptes car il n'est pas prévu de continuer l'effort financier des communes.
- Il est demandé de procéder à un ajustement de la voirie, en intégrant le lotissement et la voirie Haselmattenweg.
- Document de synthèse de la situation financière des collectivités locales du Bas-Rhin, sera distribué par email.
- Recensement de la population communale du 17/01/19 au 16/02/19
- Elections européennes le 26.05.2019 :  
Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir être disponibles pour ces élections.

- Des conseillers ont relevé que le carrefour rue des violettes, Haselmattenweg et rue St André, présente une visibilité réduite. Il est proposé de sécuriser l'intersection en y ajoutant deux céder le passage.
- La gendarmerie de Barr attire l'attention des habitants du fait d'une augmentation significative des cambriolages.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant traité et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15

## **PUBLICATIONS OFFICIELLES**

### **Centenaire du 11 novembre 2018 – appel aux photos**

La Commune lance un appel à photographies des militaires Andlaviens morts durant la première guerre mondiale. En effet les photos qui seront ramenées à la Mairie seront scannées, mises dans un cadre et placées au monument aux Morts lors de la cérémonie du 11 novembre prochain. Les photos ainsi que le portrait seront rendus à leurs propriétaires par la suite et avec les remerciements anticipés de M. le Maire.

### **Débroussaillage le long de la rivière**

Il est rappelé aux riverains de la rivière « L'Andlau » qu'ils sont responsables de leur côté de la berge et de l'entretien de celle-ci. Ceci dit, il est formellement interdit de jeter les déchets et broussailles dans le cours d'eau. La police de l'eau veille régulièrement dans notre secteur et les sanctions sont conséquentes.

### **Recensement de la population**

La Commune recherche 2 agents recenseurs en vue du recensement de la population d'ANDLAU qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019 selon l'organisation de l'INSEE. Les agents bénéficieront de formations obligatoires organisées par l'INSEE et d'un dédommagement selon les dispositions légales. Si vous êtes intéressé(e), merci d'adresser votre candidature en Mairie pour le 31 octobre 2018.

## **DIVERS**

### **Communiqué du Centre d'Interprétation du Patrimoine « Les Ateliers de la Seigneurie »**

L'équipe des Ateliers de la Seigneurie prépare une exposition consacrée à la vie et à l'œuvre de notre ancien concitoyen Marie Charles Rouge (1840-1916).

Principalement connu comme peintre, il avait de nombreux autres talents que nous envisageons de mettre en lumière.

A noter que la bâtisse Renaissance « la Seigneurie », qui abrite notre CIP depuis 2013, avait été acquise par Marie Charles Rouge en 1901, et est restée propriété de sa famille jusqu'en 1948 (transmise à M<sup>elles</sup> Eugénie et Antoinette Rouge en 1916 - respectivement décédées en 1945 et 1948).

#### **Vous pouvez contribuer à enrichir cette exposition.**

Si vous êtes propriétaire d'une œuvre et/ou de tout autre document ou objet provenant de Charles Rouge, vous pouvez le(s) mettre à disposition des Ateliers de la Seigneurie, pour une durée d'environ 4 mois. Toute mise à disposition fera l'objet d'une convention entre vous et le Centre d'Interprétation du Patrimoine (via la Communauté de communes du pays de Barr), garantissant la restitution de l'objet ainsi que la prise en charge d'une assurance sinistre adaptée à sa valeur.



Si vous ne souhaitez pas exposer vos documents, nous pouvons aussi vous proposer de les numériser (afin de pouvoir les exploiter) et vous les restituer dans les 8 jours.

Je suis volontiers à votre disposition pour en parler. Prenez simplement rendez-vous aux Ateliers de la Seigneurie par téléphone, au 03 88 08 65 24.

Merci d'avance pour votre contribution à cette exposition ! Sophie REEB, Directrice

<https://www.paysdebarr.fr/ateliers-de-la-seigneurie/fr/le-batiment-renaissance>

### **Location appartement – 14 rue du Vignoble à Eichhoffen**

La Commune d'Eichhoffen loue un appartement de type 4 pièces, d'une surface de 75 m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage dans une maison de deux logements comprenant une entrée, un salon/séjour, une cuisine séparée, 3 chambres, une salle de bain et un WC séparé.

Ce logement dispose également d'un box dans la cave, d'un garage, d'un grand jardin et d'un emplacement pour un vélo.

Chauffage au gaz.

Loyer : 610 € + 30 € de charges (ordures ménagères, entretien chaudière) + facturation eau en complément.

Le logement sera disponible à compter du 12 novembre 2018.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou si vous souhaitez le visiter, vous pouvez contacter la Mairie au 03.88.08.92.41 ou par mail à l'adresse suivante : [mairie@eichhoffen.fr](mailto:mairie@eichhoffen.fr)

Recevez mes salutations les meilleures et très cordiales.

Le Maire, Evelyne LAVIGNE

### **Banque alimentaire du Bas-Rhin les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2018 chez Proxi à Andlau**

La Collecte Nationale est l'événement majeur de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. En 2017, 350 tonnes de denrées ont été récoltées, ce qui représente plus de 15 % de son stock annuel. Les 90 partenaires de la BA ont ainsi pu les distribuer aux 42 000 bénéficiaires du département. Tout ce travail serait vain sans l'aide des milliers de bénévoles :

*« Devenez bénévole pour quelques heures... »*

Les vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018

Collecte Nationale de la Banque Alimentaire

En 2 jours, près de 350 tonnes de denrées alimentaires  
seront offertes par les bas-rhinois.

Soyez le sourire de ceux qui accueilleront les dons  
dans plus de 300 points de collecte.

Rejoignez les 6 000 bénévoles bas-rhinois d'un jour

en vous connectant sur le site de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin :

<http://www.ba67.banquealimentaire.org> ou en appelant le 03 88 40 30 40.

La Banque Alimentaire du Bas-Rhin a besoin de vous !

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>L'abrapa recrute des</p> <p><b>AUXILIAIRES DE VIE SOCIALE et</b></p> <p><b>ASSISTANTES DE VIE</b> (CAP ATMFC OU BAC PRO ASSP)</p> <p><b>SUR MOLSHEIM – OBERNAI</b></p> <p><b>BARR ET ENVIRONS</b></p> <p>Plusieurs postes en CDI à temps plein ou partiel son à pourvoir de suite</p> <p><i>Permis et voiture indispensable</i></p> <p>INTERESSÉ(E) ? ADRESSEZ VOTRE CANDIDATURE À :</p> <p><a href="mailto:pole.recrutement@abrapa.asso.fr">pole.recrutement@abrapa.asso.fr</a></p> <p><small>Abrapa/ pré-recrutement - 22 Place des Halles - 67000 STRASBOURG</small></p> | <p><b>UTILE • LOCAL • HUMAIN</b></p> <p><b>l'Abrapa recrute !</b></p> <p>AIDE-SOIGNANT</p> <p>AGENT À DOMICILE</p> <p>AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE</p> <p><b>3</b> métiers pour une mission reconnue d'utilité publique</p> <p><b>abrapa</b> 03 88 21 30 21</p> <p><small>abrapa.asso.fr<br/>contact@abrapa.asso.fr</small></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# DEVENEZ ACTEUR DU SERVICE DE L'EAU

EN TOUTE SIMPLICITÉ, VOUS POUVEZ :

-  **SIGNALER**  
en direct un  
dysfonctionnement
-  **TROUVER**  
le SDEA près  
de chez vous
-  **OBTENIR DES  
CONSEILS**  
adaptés à vos  
besoins
-  **CONTACTER**  
les urgences  
24h/24, 7j/7
-  **CONSULTER**  
les vidéos  
du SDEA
-  **ACCÉDER**  
à l'historique de  
vos signalements

## LES +

Utiliser l'application SDEA, c'est choisir une solution :

- + SIMPLE**  
Une prise en main intuitive et une utilisation facile.
- + PRATIQUE**  
Un accès n'importe où, n'importe quand, depuis une simple connexion Internet.
- + RASSURANT**  
Un contact immédiat et continu avec le SDEA en cas d'urgence.
- + RESPONSABLE**  
Une contribution active au bon fonctionnement du service de l'eau et à la sécurité des usagers.



Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle  
  
1, rue de Rome  
Espace Européen de l'Entreprise  
SCHILTIGHEIM  
CS 10020  
67013 STRASBOURG CEDEX  
www.sdea.fr



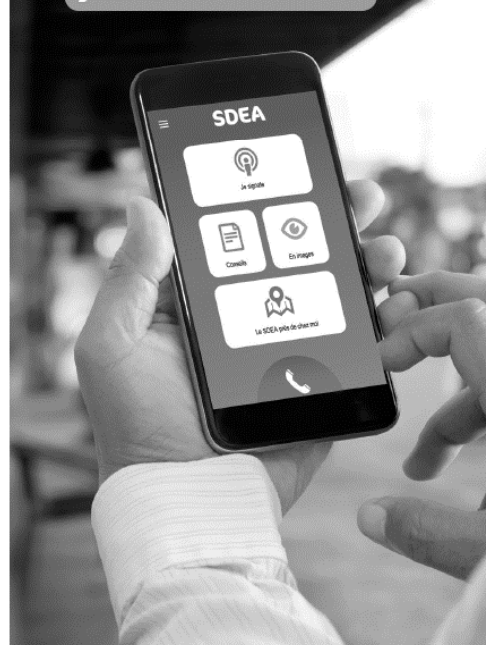
**SDEA**

l'Eau, votre service public

# Application mobile

Signaler en direct  
un dysfonctionnement lié à l'eau

> GESTION



## UNE APPLI MOBILE À GARDER À PORTÉE DE MAIN

Disponible depuis votre mobile ou votre tablette, ce nouveau service dématérialisé vous propose un accès au SDEA 24h/24 et 7j/7.

Grâce à cette application, vous pouvez alerter en direct le SDEA de toute anomalie liée à l'eau et ce, en seulement 4 clics !

### COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE SDEA ?

Depuis une plateforme Android ou iOS, vous recherchez « SDEA » sur Play Store ou App Store et cliquez sur « Installer ». Le tour est joué, vous pouvez prévenir instantanément votre service public de l'eau en cas d'urgence.

### QUEL DYSFONCTIONNEMENT SIGNALER ?

- > Une odeur ou un goût inhabituel de l'eau
- > Une fuite d'eau ou un manque d'eau
- > Une borne incendie endommagée ou une grille manquante
- > Une inondation par refoulement des eaux usées
- > ...

### À NOTER !

Le SDEA intervient uniquement au sein des communes où il gère l'eau.

## MODE D'EMPLOI

Familiarisez-vous avec cet outil numérique. Grâce à quelques conseils pratiques, son utilisation n'aura plus de secret pour vous !

01 Je signale

Effectuer un signalement

Appel d'urgence (après 18h)

02 Effectuer un signalement

Prendre une photo

Prendre une vidéo

Gérer vos pièces jointes

Nom de la commune \*

Souscription

Enregistrement audio

Envoyer

03 Effectuer un signalement

Description de votre signalement :

Mon eau est :

Vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Envoyer

04 Astuces

Qualité de l'eau (odeur, goût, aspect...)

L'aspect ou le goût de l'eau peut varier à la suite de travaux sur le réseau public d'eau potable. Par exemple, une couleur blanchâtre peut être liée à la pression au sein des canalisations, un aspect rougeâtre peut être lié à la présence de fer.

La situation perdure et aucun travail n'a été réalisé par le SDEA à proximité ? Alertez rapidement le SDEA.

La qualité de mon eau

Les travaux après de chez moi

### 01. EFFECTUER UN SIGNALEMENT

Avant 18h, vous pouvez effectuer un signalement directement par l'application mobile.

- **APRÈS 18H,**  
pour garantir le traitement immédiat de votre urgence, contactez directement le SDEA par téléphone au 03.88.19.97.09.

### 02. ILLUSTRER LE DYSFONCTIONNEMENT

Vous avez la possibilité d'accompagner votre alerte d'une photo, d'une vidéo ou encore d'un message audio. Une fois téléchargées, vos pièces-jointes peuvent être consultées ou supprimées via le bouton « Gérer vos pièces-jointes ».

- **POUR LOCALISER L'ENDROIT CONCERNÉ,**  
il vous suffit de choisir la commune au sein du menu déroulant ou automatiquement grâce à la géolocalisation (au préalable autorisée dans les paramètres de votre mobile).

### 03. DÉCRIRE L'ANOMALIE

Un espace est dédié au descriptif de l'observation en cours et vous permet de transmettre des informations complémentaires.

- **VEILLEZ À BIEN COMMUNIQUER VOS COORDONNÉES**  
pour que le SDEA puisse vous recontacter en cas de besoin et vous informer du suivi de votre déclaration.

### 04. VALIDER L'INCIDENT

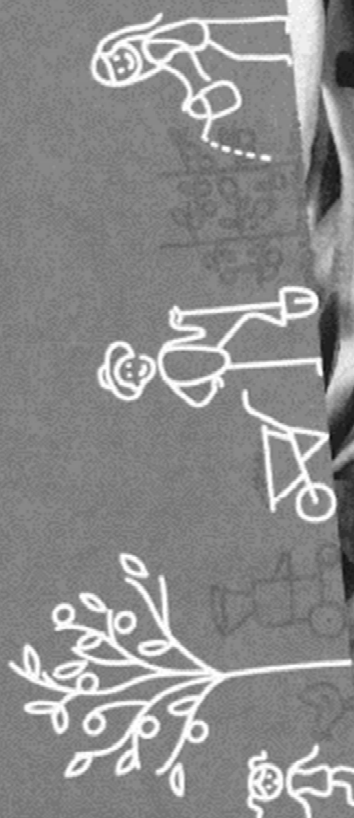
Une fois l'alerte validée, elle est envoyée au SDEA.

- **DANS L'ATTENTE DE SON TRAITEMENT,**  
vous obtenez des informations et conseils pratiques liés à votre problématique.

Concertation • Zéro déchet, tout le monde s'y met ! \*

# GASPILLAGE ALIMENTAIRE DÉCHETS VERTS BIODÉCHETS

Venez donner votre avis et échanger pour trouver  
les solutions concrètes pour l'Alsace Centrale.



## CONCERTATION

Aujourd'hui, près de la moitié de nos bacs gris est  
constituée de biodéchets.

**Cet énorme flux de déchets pourrait être évité,  
mais quelles solutions mettre en œuvre ?**

Le SMICTOM d'Alsace Centrale organise une concertation pour  
échanger avec les habitants et construire des réponses adaptées et  
complémentaires à la problématique des biodéchets.

En complément du tri ou du compostage, il est possible de réduire  
ses biodéchets en amont, ou encore de penser les jardins de  
manière à produire moins de déchets verts et à les recycler  
en circuit fermé. Chacun peut avoir des astuces, des idées, ou  
des avis à émettre sur ce sujet. En participant à la concertation,  
vous œuvrerez directement et concrètement pour  
la protection de l'environnement et des ressources  
d'Alsace Centrale.



**Venez participer aux réunions participatives  
organisées près de chez vous :**

**CHÂTENOIS** : le 15/10 à 19 H 30 • Salle des Tisserands  
**SAINTE-CROIX-AUX-MINES** : le 16/10 à 19 H 30 • Médiathèque  
**RHINAU** : le 19/10 à 19 H 30 • Salle Jeanne d'Arc  
**BARR** : le 20/11 à 19 H 30 • Salle des fêtes  
**VILLÉ** : le 22/11 à 19 H 30 • Salle festive (école élémentaire)  
**MARCKOLSHEIM** : le 23/11 à 19 H 30 • Salle des adjudications

## Déploiement de la 4G : des interférences possibles avec la TNT

L'utilisation d'internet en mobilité, par le biais d'un smartphone ou d'une tablette, s'est considérablement développée ces dernières années. En France, on compte désormais **38,5 millions de personnes** surfant sur la toile grâce à ces appareils (étude Médiamétrie - décembre 2017). Cette croissance se traduit par une multiplication conséquente du trafic sur les réseaux mobiles qui menace de les saturer.

La 4G, technologie de téléphonie mobile, offre un accès fluide à Internet en mobilité grâce à des débits importants. Elle apporte des capacités supplémentaires indispensables pour continuer à bénéficier des services de l'internet mobile.

### Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT

En France, les services de très haut débit mobile 4G peuvent se déployer dans cinq bandes de fréquences : 700 MHz, 800 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz.



L'Agence nationale des fréquences (ANFR), établissement public de l'Etat, délivre des autorisations dans ces bandes aux opérateurs de téléphonie mobile pour déployer des antennes 4G.

Plusieurs autorisations ont récemment été accordées dans votre commune, notamment dans les bandes 700 MHz et/ou 800 MHz. Ces bandes offrent une très bonne qualité de réception des services, notamment à l'intérieur des bâtiments. Cependant, elles sont très proches de la bande utilisée par la télévision, ce qui est susceptible de causer de manière ponctuelle des perturbations de la réception de la TNT chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne réseau.

Version février 2018

Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique ne sont en revanche pas concernés par ces perturbations.

### Comment remédier à ces interférences ?

Si vous recevez la télévision par une antenne réseau et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'assistance et d'intervention mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

- Si vous dépendez d'une antenne réseau placée sur votre toit, vous pouvez :
    - vous rendre sur la plateforme « assistance.recevoirlatnt.fr »
    - appeler le 0970 818 818
- Du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel non surtaxé)

- Si vous dépendez d'une antenne réseau collective (antenne placée sur le toit de votre immeuble), il est souhaitable d'appeler prioritairement votre syndic ou gestionnaire d'immeuble car seul ce dernier peut engager les travaux nécessaires au niveau des parties communes. Pour bénéficier du dispositif mis en place, il revient au syndic de signaler les interférences via l'une des deux plateformes.

### Quels avantages apporte ce dispositif d'intervention ?

Ces démarches vont permettre d'établir un diagnostic par l'ANFR. Celle-ci va notamment vérifier si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne 4G.

Si c'est le cas, le téléspectateur sera rappelé par un antenniste mandaté par les opérateurs mobiles pour une prise de rendez-vous. Pour rétablir une bonne réception de la télévision, il faudra le plus souvent ajouter un filtre au niveau de l'antenne réseau sans aucun risque de dommage sur l'équipement du téléspectateur. Cette intervention est entièrement financée par les opérateurs mobiles et gratuite pour l'utilisateur.



## VIE ASSOCIATIVE

### Les Filopat's

Association andlavienne créée en 1999 pour promouvoir les activités sportives, de loisirs et de bien-être en famille. Elle propose tout au long de l'année, des animations en famille pour promouvoir le lien social et le dynamisme de la commune.

- \* **Gym Adultes Stretching** à Eichhoffen mercredi de 20H15 à 21H45, à Barr jeudi de 20H15 à 21H45 et à Andlau vendredi de 8h15 à 9H30, par Jeanne- Marie de Monte
- \* **Gym douce pour retraités** à Andlau vendredi de 9h40 à 10H40 au Arthus par Jeanne-Marie de Monte 06 81 23 62 92
- \* **Sophrologie** mercredi de 16H30 à 18H avec Alain CLEMENT : Infos chez Odette au 06 72 90 86 53



### L'animation

**un éducateur sportif  
diplômé et  
dynamique**

**de l'association SIEL BLEU  
viendra à Andlau à la  
rentrée pour animer des  
cours d'activité physique  
pour les enfants  
de 3 à 6 ans**

Infos chez Odette au  
06 72 90 86 53

### Baby Gym

3 à 6 ans

### Début des cours

**mercredi 19 Septembre  
de 9H et à 10H**

SALLE ARTHUS  
1 rue Deharbe  
à  
ANDLAU



Association régie par la loi de 1901  
Inscrite au registre des associations XXV n° 26  
au TGI de Sélestat en 1999

### Tarifs

- \* **110 € par an** ( 107 € pour les Andlaviens)
- \* + 13 € d'adhésion par famille
- \* ( à partir du 2<sup>e</sup> enfant, moins dix euros par enfant)
- \* règlement en espèces, chèque bancaire, chèque vacances, coupon sport - encaissement fin octobre

### Horaires

**mercredi 9H à 10H**  
rendez-vous dix minutes avant

### Conseils pratiques

- \* Chaussons et baskets
- \* Tenue de sport , jogging, short, legging
- \* Pas de jeans ni d'habits trop serrés ou trop amples
- \* Cheveux attachés
- \* Cordon sport pour attaches lunettes
- \* Emporter de l'eau

### Baby Gym

« L'association **Sielbleu** vous propose une activité gym parfaitement adapté au développement psychomoteur de l'enfant.

L'enfant a besoin de bouger, l'activité « baby gym » va lui permettre de marcher, sauter, rouler, jouer, imiter,...

L'objectif est de développer harmonieusement sa motricité en apprenant à coordonner ses mouvements et à acquérir un bon sens de l'équilibre.

Et tout cela dans la bonne humeur »

### Inscription

Nom et prénom enfant

date de naissance

nom et prénom du responsable  
légal

téléphone

mail

adresse

**apporter un certificat médical  
de non contre indication à une  
pratique sportive**

### **La Musique pour tous !**

Depuis 1975, l'Ecole de Musique d'Andlau offre aux enfants et à de nombreux jeunes des formations individuelles et collectives au chant et à la musique. Nous cherchons à promouvoir l'éducation artistique musicale pour tous et à organiser des évènements (fête de la musique, concerts, etc ...).

Pour les tous petits (à partir de 4 ans), nous proposons l'éveil musical et l'apprentissage de la musique (pré-solfège, pratique instrumentale, solfège) et pour les plus âgés débutants ou confirmés (jeunes, adolescents et adultes) nous avons six ateliers : **Atelier Jazz ; Atelier Rock ; initiation flûte à bec ; chorale pour enfants (7-10 ans) ; chorale alsacienne** (à partir de 7 ans) avec une formation à la langue pour les débutants ; **Orchestre des jeunes** (à partir de 7 ans, confirmés ou débutants).

Les cours se déroulent à la MJC d'Andlau de septembre à juin.

Demande de renseignement et inscriptions auprès du directeur M. Samuel KLEIN ([direction.ema@gmail.com](mailto:direction.ema@gmail.com) ou 06.82.10.05.74).

DANS LE CADRE  
DU MARCHÉ DE NOËL

L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'ANDLAU  
présente

ORGANISÉ PAR  
ANIM ANDLAU

# Concert d'Hiver

samedi  
**17**  
nov.

Église  
St André  
Andlau

**17h**

Orchestre des jeunes  
du Centre Alsace



entrée libre-plateau

